Image not found or type unknown

Interdiciton salarié de faire des heures suplémentaire le dimanche

Par **Deuge**, le **17/07/2024** à **11:50**

Bonjour,

Une personne RQTH sous contrat CCDT Tremplin avec un avenant de mise à disposition a une clause dans son contrat qui stipule qu'elle ne peut pas effectuer des heures le week-end a l'exception du samedi sur la base du volontariat est elle valable ?

Dans l'entreprise accueillante, les heures supplémentaires sont majoritairement le dimanche.

Y a-t-il un article ou une loi qui stipule que les personnes TH ne peuvent pas travailler le dimanche ? N'est-ce pas discriminatoire ? Sachant que l'inclusion est prérequise.

Merci pour votre retour,

Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés